

S^TE SAVINE

Budget primitif 2022



1 - Enjeux et caractéristiques du budget primitif 2022

1A - Tenir compte des spécificités de l'année 2022

1B - Les caractéristiques du budget primitif 2022

1C - Un budget en adéquation avec le service à rendre et rendu à la population

2 - Ce qu'il faut retenir du budget primitif 2022

2A - Dépenses de fonctionnement

2B - Recettes de fonctionnement

2C - Dépenses d'investissement

2D - Recettes d'investissement

Préambule

L'article L 2313 - 1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le rapport d'orientation budgétaire, comme le budget primitif 2022 sont accessibles librement sur le site internet de la Ville et peuvent être consultés sur simple demande en mairie, à ses heures d'ouvertures.

Le budget primitif

Un budget est un acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses.

Le budget primitif énonce, aussi précisément que possible, l'ensemble des recettes et des dépenses. En cours d'année, des budgets supplémentaire ou rectificatifs s'imposent parfois pour ajuster les dépenses et les recettes aux réalités de leur exécution.

Le budget primitif respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

La structure du budget

Le budget se structure d'une section de « fonctionnement » et une section « d'investissement », qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes. À l'intérieur de chaque colonne, il existe des chapitres, qui correspondent à chaque type de dépenses ou de recettes, ces chapitres étant eux-mêmes divisés en articles.

La section de fonctionnement regroupe :

> toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, charges de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions).

> toutes les recettes que la collectivité peut percevoir des transferts de charges, de recettes de services rendus à la population (cantine, école de musique et de danse...), des dotations de l'État, des impôts et taxes et, éventuellement, des reprises sur provisions et amortissements que la collectivité a pu effectuer. Il s'agit notamment du produit impôts directs locaux, de la dotation globale de fonctionnement (DGF).

La section d'investissement comporte :

> **en dépenses** : Ce sont principalement les dépenses d'équipement. Elles comprennent essentiellement des opérations de construction ou d'aménagement de bâtiments, des travaux d'infrastructure, travaux de voirie, mais aussi d'achats de matériels durables (véhicules, mobilier, équipement informatique...). Parmi ces dépenses, il y a aussi le remboursement de la dette.

> **en recettes** : les emprunts, le fonds de compensation de la TVA, le produit de la Taxe d'aménagement, les dotations et subventions accordées pour le financement des opérations d'équipement. On y trouve aussi une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

1 - Enjeux et caractéristiques du budget primitif 2022

Lors du précédent Conseil municipal, le 10 mars dernier, le rapport d'orientations budgétaires présentait la stratégie et les prévisions budgétaires pour l'année 2022 et celles à venir faisant écho au *Projet de territoire 2020 > 2026*.

La municipalité s'est engagée dès 2020 dans une démarche globale de relais et de transparence de l'action publique. L'objectif est de connaître et comprendre les engagements politiques pour les années à venir : l'assurance d'une prise de conscience des défis présents et à venir qui nous attendent collectivement, et des opportunités d'agir « ensemble ».

1A - Tenir compte des spécificités de l'année 2022

La préparation budgétaire 2022, a tenu compte des indicateurs macro-économiques incertains. Dette publique, inflation, augmentation des coûts de l'énergie et des matières premières : **le contexte économique général, présent et à venir, impacte l'action de la municipalité, sa dépense publique, la population locale et les acteurs du territoire**. Plus que tout, les échéances électorales majeures des prochains jours et mois (présidentielles et législatives) rappellent que le paysage politique et fiscal n'est pas figé. Si les Lois de finances impactent chaque année directement le budget des collectivités territoriales, dont les communes, et leur équilibre (à l'instar de la suppression de la Taxe d'habitation, de la baisse des dotations publiques, du plan de relance), **il n'est pas à exclure qu'à l'issue des prochaines échéances électorales de premier plan, le champ d'actions des collectivités territoriales et leurs ressources puissent être reconsidérés à court ou moyen terme**.

Sur le volet social, la Ville poursuivra en 2022 ses actions de proximité pour tenir compte des liens sociaux fragilisés, parfois fracturés au terme de 2 années chahutées par la crise sanitaire. Les actions municipales pourront prendre diverses formes pour favoriser la cohésion et venir en aide à la population la plus fragile. Le contexte sanitaire, économique et social, aux perspectives d'évolution encore incertaines à ce jour, nous rappelle qu'il est indispensable d'agir ensemble. La conduite des projets structurants – dépassant parfois le seul intérêt communal - comme les services à la population, requièrent une énergie commune : celle des élus, des Services municipaux, des habitants et des acteurs du territoire, dont les Pouvoirs Publics.

1B - Les caractéristiques du budget primitif 2022

- > Poursuivre l'application du *Projet de territoire 2020 > 2026*.
- > Tenir compte de l'analyse étayée et structurée présentée lors du rapport d'orientation budgétaire 2022 pour construire ce budget primitif.
- > Maintenir et adapter les actions d'aides, de cohésion et de protection de la population pour répondre aux enjeux sociaux et économiques locaux, et tenir compte de l'impact de la crise sanitaire.
- > Anticiper la situation géopolitique européenne qui impacte déjà, dès mars 2022, le coût et l'approvisionnement des matières premières et qui pourrait dégrader significativement la stabilité économique et sociale européenne et nationale.
- > Maintenir les taux de fiscalité sur le foncier bâti et non-bâti identiques à ceux de 2021 et miser sur la bonne santé financière de la collectivité pour équilibrer le budget communal.
- > Miser sur une politique d'investissement volontaire pour assurer l'exécution des chantiers les plus urgents (plan école, maison Dolto, mise aux normes des ERP, pont Paul Bert, voirie, vidéo protection, outils de travail...).
- > Maintenir le niveau et la qualité des services rendus à la population en les adaptant aux besoins du territoire.
- > Miser sur de nouvelles méthodes fonctionnelles et organisationnelles et contenir les dépenses de fonctionnement, notamment les charges de personnel.
- > Adapter les méthodes et les outils de travail pour garantir la bonne conduite des projets et des conditions de travail optimales, et tendre vers de meilleurs taux d'exécution.
- > Adapter les conditions de vie au travail (agent en charge de la cohésion, action de santé prévention et bien être).
- > Conduire toutes les études et réflexions préalables et travaux prioritaires, structurants ou dont l'urgence ne peut être reportée (plan écoles, mise à niveau ou en sécurité des ERP, travaux de mises aux normes obligatoires...).
- > Séquencer et prioriser les projets d'investissement sur plusieurs années pour en supporter la charge financière.
- > Poursuivre la réflexion amorcée dès 2021 autour des projets structurants (mutation de l'avenue Gallieni-Leclerc, Médiathèque et devenir de l'ancienne piscine).
- > Dresser un inventaire du patrimoine bâti et de la réserve foncière pour dresser un schéma directeur de rénovation, optimisation et mutation de la propriété communale (la cession en faisant partie).
- > Concourir à toutes les opportunités de subventions et cofinancement dont les projets ou les actions pourront être éligibles (auprès des pouvoirs publics : Agglomération Troyes Champagne Métropole, Conseil Départemental, Région, État et Fond Européen) chaque fois que possible. Ce, pour participer aux besoins d'investissements, réduire le recours à l'emprunt, limiter le reste à charge et tendre ainsi vers une épargne nette la plus confortable possible.

1C - Un budget en adéquation avec le service à rendre et rendu à la population

Dès 2020, il est apparu que la commune accumulait un retard d'exécution conséquent et devait engager des investissements incontournables et pour certains urgents. Certains ont dû être séquencés dans la durée, tant les charges d'exécution et d'investissement sont importantes, ne pouvant être réalisés dans des délais si courts. La planification des projets d'investissement lourds dès le début de mandat et le déploiement d'un contexte favorable à leur conduite (politique RH, outils de travail ...), permettent déjà de mesurer un taux de

réalisation plus satisfaisant et de mesurer concrètement les effets positifs de la stratégie sur laquelle a misé la nouvelle majorité.

Les autorisations de programme et de crédits de paiement pour organiser la gestion budgétaire des investissements seront poursuivies. Elles permettent de prendre en compte la dimension pluriannuelle de certaines opérations et d'affecter, sur un exercice, les seuls crédits nécessaires aux réalisations de l'année.

Les collectivités locales restent des acteurs économiques et sociaux puissants. En cela, la dépense publique doit être perçue comme un des moteurs de l'économie. Derrière chaque commande publique il y a de l'emploi, et derrière chaque emploi, des femmes et des hommes. Un « équilibre social » auquel participent activement les collectivités qui s'engagent à maintenir leurs projets structurants et miser sur la commande publique comme vecteur de reprise économique.

L'investissement local, comme la dépense publique, sont aussi une confiance en l'avenir. **Les projets engagés aujourd'hui dessineront durablement la Ville de demain. C'est** en cela, que les chantiers d'envergure et structurants, aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux forts, doivent être initiés avec une vision optimiste résolument tournée vers l'avenir, l'Humain et le Vivant.

Naturellement, **les capacités financières de la collectivité et ses perspectives d'évolution et d'équilibre, conditionnées en partie par les politiques nationales** (qui peuvent évoluer en cours de mandat) **et l'instabilité économique générale liée à la crise sanitaire, seront intégrées et appréhendées avec pragmatisme avant tout engagement financier lourd.**

2 - Ce qu'il faut retenir du budget primitif 2022

2A - Dépenses de fonctionnement

En 2022, elles sont estimées à 13 874 036 €, soit une augmentation de 4.09% par rapport à 2021.

POURQUOI LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT SONT EN AUGMENTATION ?

Elles augmentent principalement pour continuer de couvrir les dépenses liées à la crise sanitaire et tenir compte de la situation géopolitique qui bouleverse déjà le coût et l'approvisionnement des matières premières. L'augmentation des charges s'explique aussi par la stabilisation de la nouvelle organisation des services et des charges salariales nouvelles, mais aussi l'impact de certaines charges qui s'imposent aux collectivités (revalorisation du SMIC...).

La reprise « normale » des activités des services par rapport à l'année 2021 où elles étaient dégradées, (services aux familles, école de musique...) et la montée en puissance de la vie culturelle avec une offre plus étoffée ont un coût plus important pour la collectivité. Par ailleurs, il est économiquement plus raisonnable de confier certaines missions à des prestataires extérieurs lorsque le besoin est ponctuel, lorsque la charge de travail ne peut être supportée par les services. Il est donc nécessaire d'anticiper ce recours à la prestation extérieure.

De même, l'accent sera mis sur la reprise de la formation professionnelle des agents et la mise à jour du plan de formation de la commune.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LES GRANDES LIGNES

- > Maintien des lignes budgétaires pour répondre à la gestion de la crise sanitaire.
- > Anticipation des coûts des matières premières et des prestations de services en augmentation en raison de la situation géopolitique incertaine.
- > Préserver l'action sociale avec une subvention significative au CCAS de 300 000€.
- > Poursuite de la mise en place de nouvelles méthodes organisationnelles et fonctionnelles (outils, méthodes et contexte de travail, ressources humaines...).
- > Reprise du plan de formation pour les agents.
- > Renforcement de services municipaux en tension et montée en compétences de Services stratégiques (Police municipale, Services techniques, communication, Finances publiques...). Charges de personnel en augmentation de 1,9 % par rapport à 2021, soit un total de 6 420 000 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Libellé	Pour mémoire BP précédent	BP 2022
011	Charges à caractère général	2 516 090 €	2 870 745 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 300 000 €	6 420 000 €
014	Atténuation de produits	3 000 €	3 000 €
65	Autres charges de gestion courante	880 510 €	803 571 €
Total des dépenses de gestion courante		9 699 600 €	10 097 316 €
66	Charges financières	50 700 €	51 200 €
67	Charges exceptionnelles	50 000 €	35 420 €
68	Dotations aux provisions	10 000 €	32 000 €
022	Dépenses imprévues		
Total des dépenses réelles de fonctionnement		9 810 300 €	10 215 936 €
023	Virement à la section d'investissement	2 887 983 €	2 908 100 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	630 000 €	750 000 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		3 517 983 €	3 658 100 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		13 328 283 €	13 874 036 €

2B - Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement 2022 s'élèvent à 13 874 036 €, soit une augmentation de 4.09% par rapport à 2021.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DANS LES GRANDES LIGNES

- > Les recettes issues de services rendus à la population sont prévues en hausse par rapport aux prévisions 2021 si l'on considère qu'elles reprennent un déroulement normal.
- > Il est rappelé que le Conseil municipal ne vote plus le taux de taxe d'habitation.

- > Pas d'augmentation d'impôts : les taux de fiscalité sont stables.
- > Les dotations de l'état (dotation globale de fonctionnement, dotation de solidarité urbaine, dotation nationale de péréquation) sont estimées, les dotations définitives ne nous ayant pas encore été notifiées.
- > Résultat de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2021 reporté de 2 591 693 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Libellé	Pour mémoire BP précédent	BP 2022
013	Atténuations des charges	18 900 €	24 900 €
70	Produits des services, du domaine, ventes...	586 515 €	606 705 €
73	Impôts et taxes	7 429 352 €	7 526 053 €
74	Dotations, subventions et participations	2 729 881 €	2 869 550 €
75	Autres produits de gestion courante	90 750 €	78 535 €
Total des recettes de gestion courante		10 855 398 €	11 105 743 €
76	Produits financiers	120 €	100 €
77	Produits exceptionnels	39 780 €	27 900 €
78	Reprises provisions semi-budgétaires	26 560 €	66 000 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		10 921 858 €	11 199 743 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	80 580 €	82 600 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		80 580 €	82 600 €
002	Résultat antérieur reporté	2 325 845 €	2 591 693 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		13 328 283 €	13 874 036 €

2C - Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissements sont estimées à 8 822 306 €, soit une augmentation de 2.3% par rapport à 2021.

La ville recourt aux autorisations de programme et de crédits de paiement pour organiser la gestion budgétaire des investissements. Elles permettent de prendre en compte la dimension pluriannuelle de certaines opérations et d'affecter, sur un exercice, les seuls crédits nécessaires aux réalisations de l'année.

La programmation en matière d'investissement va intégrer des opérations d'équipement phares ainsi que des investissements récurrents pour la mise à niveau et la mise en conformité de la voirie, de son patrimoine bâti et pour le renouvellement de ses équipements. Tels que la rénovation et l'entretien des écoles, l'extension de la médiathèque, l'amélioration du cadre de vie, la mutation de l'avenue Gallieni - Leclerc, les premiers travaux de la piscine, l'entretien du patrimoine bâti, le déploiement de la vidéoprotection...

L'application de ce programme se fera en incluant des critères environnementaux et écologiques (matériaux durables, compostes, éclairages LED...) dans la gestion et l'aménagement de l'espace public (espaces paysagers, abords des habitats collectifs, ...)

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LES GRANDES LIGNES

- > Les crédits inscrits au budget primitif 2022 intègrent les reports 2021 : 1 394 840 €.
- > Le remboursement du capital de l'emprunt s'élève à 407 350 €. A noter que la recherche de cofinanceurs en ce début d'année a pour double objectif de réduire le reste à charge pour la collectivité et donc de limiter ou dispenser le recours à l'emprunt.

LES PROJETS D'INVESTISSEMENT PRIORITAIRES / MAJEURS / PROJET DE TERRITOIRE

- > Travaux de rénovation du Beffroi de l'église : 2 243 000 €.
- > Projet d'aménagement de l'extension de la médiathèque : 410 000 €.
- > Mise à niveau des installations d'électricité et de chauffage du bâtiment « DOLTO » : 938 000 €.
- > Voirie réseau, travaux : 1 069 000 €.
- > Performance énergétique – réduction de l'empreinte Carbone : 120 000 €.
- > Déploiement de nouveaux équipements informatiques et logiciels métiers : 109 150 €.
- > Mise aux normes ou en sécurité d'ERP : 260 000 €.
- > Acquisition de matériel pour la salle de spectacles (perches, projecteurs...) : 99 470 €.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Libellé	Reports 2021 (A)	Propositions nouvelles (B)	Total BP 2022 (A+B)
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours		707 165 €	707 165 €
	Total des opérations d'équipement	1 394 840 €	6 040 651 €	7 435 491 €
Total des dépenses d'équipement		1 394 840 €	6 747 816 €	8 142 656 €
020	Dépenses imprévues		20 000 €	20 000 €
10	Dotations, fonds divers et réserves		66 700 €	66 700 €
13	Subventions d'investissement			- €
16	Remboursement d'emprunts et dettes		410 350 €	410 350 €
Total des dépenses financières		- €	497 050 €	497 050 €
Total des dépenses réelles d'investissement		1 394 840 €	7 244 866 €	8 639 706 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		82 600 €	82 600 €
041	Opérations patrimoniales		100 000 €	100 000 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		- €	182 600 €	182 600 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 394 840 €	7 427 466 €	8 822 306 €

2D - Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement 2022 (hors emprunt) sont estimées à 8 822 306 €.

Les dépenses d'investissement seront financées par les ressources propres (FCTVA, Taxe aménagement, Dotations aux amortissements...) des subventions et l'autofinancement. Il n'est pas prévu de recourir à l'emprunt.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DANS LES GRANDES LIGNES

- > L'excédent 2021 de la section d'investissement est reporté à hauteur de 3 189 672 €.
- > L'excédent prévisionnel de l'exercice 2021 de la section de fonctionnement se porte à 2 908 100 €. Il sera dédié aux financements des dépenses d'investissement.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Libellé	Reports 2021 (A)	Propositions nouvelles (B)	Total BP 2022 (A+B)
13	Subventions	159 094 €	242 726 €	401 820 €
16	Emprunts et dettes assimilées			- €
Total des recettes d'équipement		159 094 €	242 726 €	401 820 €
10	Dotations		1 449 714 €	1 449 714 €
16	Emprunts et dettes assimilées (dépôts et cautionnement recus)		3 000 €	3 000 €
024	Produit des cessions d'immobilisations		20 000 €	20 000 €
Total des recettes financières		- €	1 472 714 €	1 472 714 €
Total des recettes réelles		159 094 €	1 715 440 €	1 874 534 €
021	Virement de la section de fonctionnement		2 908 100 €	2 908 100 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		750 000 €	750 000 €
041	Opérations patrimoniales		100 000 €	100 000 €
Total des recettes d'ordre			3 758 100 €	3 758 100 €
001	Solde d'exécution positif reporté		3 189 672 €	3 189 672 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		159 094 €	8 663 212 €	8 822 306 €